

## le bulletin de liaison



### « NAO » : lancement d'une campagne nationale

Discutée depuis plusieurs semaines, la campagne autour de l'augmentation des salaires-allocations-pensions a été actée par l'Union Fédérale SUD industrie le 9 décembre.

Cette campagne, qui sera lancée officiellement début janvier 2022 avec la diffusion des argumentaires, d'un tract national et de matériel d'animation supplémentaire (affiches et autocollants) est déjà vivante sur le terrain.

Les Négociations annuelles obligatoires - NAO - qui sont souvent centrées autour de la question des salaires et donc de la redistribution des richesses sont déjà entamées dans plusieurs entreprises, où les syndicats SUD industrie sont à la pointe de la mobilisation. C'est notamment le cas à Volvic et à Michelin où une grève a été lancée en intersyndicale par les ouvriers des Gravanches (63) pour porter haut et fort la question des augmentations salariales.

Les NAO qui devraient être entamées dans l'entreprise du pneumatique mi-janvier font déjà l'objet d'une mobilisa-

tion nationale avec une pétition lancée par SUD.

Cette situation illustre ainsi la forte attente des salariés dans cette période, dans un secteur où les directions d'en-



treprise se sont encore plus enrichies avec et pendant le COVID (et nous rappelons notre opposition à tout pass vaccinal d'entreprise !), après des années de fermetures d'usines et de milliers de suppressions d'emplois.

Entre la part de plus en plus importante aux actionnaires et dirigeants de la valeur ajoutée et l'inflation qui atteint des sommets, l'Union Fédérale SUD industrie lance un mot d'ordre fédérateur : 200 euros pour tous/toutes, retraités-salariés-chômeurs par mois, et la prise en charge intégrale des frais de transports par les entreprises. **Il faut un réchauffement social dès janvier 2022.**

### Conventions collective métallurgie

Le patronat est à la manœuvre depuis des années, aidé de certains syndicats qui sont davantage des partenaires sociaux que des outils d'organisation et de défense : la remise à plat des conventions collectives territoriales de la métallurgie pour redessiner une convention unique au niveau national. Si les cadres avaient déjà une convention nationale - bien plus favorable -, l'entrée annoncée de la nouvelle convention en janvier 2024 ne sera pas une harmonisation par

le haut pour les ouvriers et techniciens. Ces 1,5 millions de salariés vont désormais être confrontés à une nouvelle grille de classification et une échelle des salaires plus importantes. Une vraie aubaine pour le patronat qui souhaite aussi remettre en cause les primes et autres spécificités, qui devront être renégociés dans le cadre d'accords autonomes ou au niveau des entreprises. Un braquage par le patronat, qui parle d'un « accord historique ». Mais rien n'est encore joué.



## Contacts utiles

**Union Fédérale  
SUD industrie**  
10, Avenue Rachel  
75018 Paris

[permanence@sudindustrie.org](mailto:permanence@sudindustrie.org)  
[www.sudindustrie.org](http://www.sudindustrie.org)

### Trésorerie

Laurent Volonté  
Massimo d'Amato  
Céline Hofer  
06.29.62.43.33

[tresorerie@sudindustrie.org](mailto:tresorerie@sudindustrie.org)

### Vie interne - développement

Julien Gonthier  
06.30.55.33.56

[gonthier@sudindustrie.org](mailto:gonthier@sudindustrie.org)

### Formation syndicale

Bernard Guillerey  
Francis Fontana  
06.30.71.78.22

[formation@sudindustrie.org](mailto:formation@sudindustrie.org)

### Juridique

Mohamed Khenniche  
Jérôme Lorton

[juridique@sudindustrie.org](mailto:juridique@sudindustrie.org)

### Laïcité & lutte contre les discriminations

Francky Poiriez  
06.50.00.91.72

[laicite@sudindustrie.org](mailto:laicite@sudindustrie.org)

### International

Marc Tzwangue  
06.82.55.83.16

[international@sudindustrie.org](mailto:international@sudindustrie.org)

### Boutique militante

Jérôme Massin

[boutique@sudindustrie.org](mailto:boutique@sudindustrie.org)

## LES MBF TOUJOURS EN LUTTE

SUD Industrie 39 -MBF ne lâche rien : la décision de la cour d'appel de Dijon a beau confirmé la liquidation prononcée en 2021, la bataille continue. Une centaine de salariés avaient travaillé sur un projet de SCOP, avec un engagement de commandes de la part des constructeurs automobiles Renault et Stellantis (PSA). Ces derniers n'ont pas tenu parole : Renault ne répondait plus depuis des semaines et Stellantis s'est rétracté en osant affirmer qu'il n'y avait eu aucun engagement ferme mais juste un plan de travail. Devant cette trahison, l'État, comme à son habitude, n'est pas intervenu pour protéger l'emploi. La liste des suppressions d'emplois s'allonge : Bosch, Sam, Fonderie du Poitou, etc. Avec toujours la responsabilité des constructeurs et de L'Etat : ne comptons que sur nous-mêmes !

## HEURES SUP' : OBLIGATION DE PAYER !

Un an après avoir été épinglée pour prêt illicite de main d'œuvre, la direction de Renault écope d'une nouvelle condamnation cette fois-ci pour délit de travail dissimulé au Technocentre de Guyancourt et au Centre Technique d'Aubervoye. Dans son jugement du 6 décembre 2021, le Tribunal a estimé que « *c'est en toute connaissance de cause que la société Renault ne rémunère pas les heures supplémentaires ainsi écrites et a ainsi sciemment commis le délit de travail dissimulé* », ce que les élus SUD n'ont cessé de dénoncer. Le tribunal interdit de fait à la société de procéder à l'écrêtement des compteurs individuels, sous peine d'une astreinte de 5 000 euros par infraction et par jour de retard. Renault est aussi condamné à verser à SUD la somme de 100 000 € de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi en raison du délit de travail dissimulé, ainsi que les frais de justice engagés.

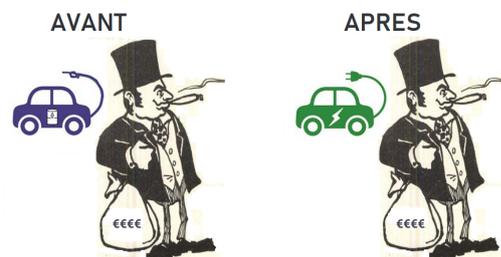
## À RENAULT, RIEN DE (RE)NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

Les négociations d'un nouvel accord de compétitivité ont pris fin le 14 décembre avec la signature d'un accord dit « Re-nouveau France 2025 » par la direction et les syndicats CFE/CGC, FO et CFDT de Renault. Selon la direction de Renault et les syndicats signataires, cet accord permettrait d'« *assurer l'avenir pour les salariés de Renault en France* ». Des accords, il y en a déjà eu beaucoup : en 2013 (Contrat pour une nouvelle dynamique de croissance et de développement social de Renault en France), en 2017 (CAP 2020 Contrat d'Activité pour une Performance durable de Renault en France) ou encore en 2020 (Accord portant sur la transformation des compétences dans les Fonctions Globales de Renault s.a.s.), signés à chaque fois par la CFE/CGC, la CFDT et FO. Plus ces accords assurent l'avenir des salariés Renault, plus les emplois disparaissent, plus les sites ferment ou voient leurs effectifs se réduire, plus les conditions de travail se dégradent pour ceux qui restent.

### Encore des suppressions d'emplois

Avec l'accord « Re-nouveau 2025 », l'Ingénierie/Tertiaire subit un nouveau coup de rabot avec 1200 suppressions nettes d'emplois (1700 départs contre 500 promesses de recrutement).

Lire la suite sur <https://sudrenault.org>



## CONSEIL SYNDICAL DES 9 ET 10 DECEMBRE

L'Union Fédérale SUD Industrie a tenu son traditionnel conseil syndical de décembre les 9 et 10, réunissant plus d'une vingtaine de syndicats départementaux-régionaux. Outre la campagne fédérale votée pour l'augmentation des salaires (cf. Première page), plusieurs points ont été débattus. Côté syndicalisation, la mise en place du kit d'accueil et de l'affichage d'une charte dans les locaux des sections, résolutions de congrès, ont été programmés pour la rentrée 2022. De plus, une journée de convivialité annuelle sera organisée en été dans chaque structure territoriale, sur le modèle de ce qui est fait dans le 49, le NPDC ou bien encore le 26-07, qui pourra être déclinée partout avec une partie statutaire. Le secteur laïcité et lutte contre les discriminations travaillera sur le renforcement de nos procédures internes en cas de contentieux et le secteur boutique militante lancera un modèle de calendrier à personnaliser par les sections qui le souhaitent, avec les coordonnées des délégués, à distribuer auprès du personnel.

De son côté, le secteur juridique travaillera à une meilleure coordination des défenseurs syndicaux et conseillers du salariés au niveau national. Outre les débats sur les secteurs en lutte - agro-alimentaire et automobile particulièrement - ou la nécessité d'avancer sur la structuration renforcée du secteur du BTP, le Forum/Collectif « Reconstruire » a fait l'objet de débats : SUD industrie sera observateur pour la prochaine réunion en Janvier en mandatant un camarade de SUD industrie FC qui fera bien attention à rester sur les bases de notre syndicalisme de lutte. Les débats internes de Solidaires ont confirmé nos orientations et la production d'une questions-réponses sur ce que nous défendons et la stricte nécessité de limiter les désaccords aux seuls débats démocratiques, sauf en cas de diffamation qui nous contraindrait à y répondre.



À l'année prochaine !